نَوَاقِضُ الإِسْلَامِ لِشَيْخِ الإِسْلَامِ وَمُجَدِّدِ دَعْوَةِ التَّوْحِيدِ مُحَمَّدِ بنِ عَبْدِ الوَهَّابِ بنِ سُلَيْمَانَ التَّمِيمِي رَحِمَهُ اللهُ

Les annulatifs de l'Islam - Par Cheikh Al-Islam, le rénovateur de l'appel à l'unicité, Muhammad Ibn AbdilWahhab Ibn Soulayman At-Tamimi, qu'Allah lui fasse miséricorde

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

Au Nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux.

اعْلَمْ أَنَّ نَوَاقِضَ الْإِسْلَامِ عَشَرَةُ نَوَاقِض:

Saches que les annulatifs de l'Islam sont au nombre de dix.

الأَوَّلُ : الشِّرْكُ فِي عِبَادَةِ اللهِ تَعَالَى، قَالَ اللهُ تَعَالَى : ﴿إِنَّ اللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَنْ يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَلِكَ لِمَنْ يَشَاءُ﴾ [النساء: 48] وَقَالَ تَعَالَى : ﴿إِنَّهُ مَن يُشْرِكْ بِاللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ اللَّهُ عَلَيْهِ الْجَنَّةَ وَمَأْوَاهُ النَّارُ وَمَا لِلظَّالِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ﴾ [المائدة: 72] وَمِنْهُ الذَّبْحُ لِغَيْرِ اللهِ كَمَنْ يَذْبَحُ لِلْجِنِّ أَوْ لِلْقَبْرِ.

Le premier : est l'association dans l'adoration d'Allah (تعالى). Allah (تعالى) a dit : **« Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. En dehors de cela, Il pardonne à qui Il veut. »** [an-nissa, 48] et Il (تعالى) a dit : **« Quiconque associe à Allah (d'autres divinités), Allah lui interdit le paradis, et son refuge sera le feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs ! »** [al-maida, 72]. On compte parmi cela : le sacrifice pour autre qu'Allah comme ceux qui sacrifient pour les djinns ou les tombes.

الثَّانِي : مَنْ جَعَلَ بَيْنَهُ وبَيْنَ اللهِ وَسَائِطَ، يَدْعُوهُم وَيَسْأَلُهُمُ الشَّفَاعَةَ وَيَتَوَكَّلُ عَلَيْهِم، كَفَرَ إِجْمَاعًا.

Le deuxième : quiconque place entre lui et Allah des intermédiaires, en les invoquant, leur demandant l'intercession et plaçant sa confiance en eux, a mécru à l'unanimité.

الثَّالِثُ : مَنْ لَمْ يُكَفِّرِ الْمُشْرِكِينَ أَوْ شَكَّ فِي كُفْرِهِم أَوْ صَحَّحَ مَذْهَبَهُمْ، كَفَرَ.

Le troisième : quiconque n'excommunie pas les polythéistes, doute de leur mécréance ou approuve leur idéologie, a mécru.

الرَّابِعُ : مَنِ اعْتَقَدَ أَنَّ غَيْرَ هَدْيِ النَّبِيِّ صلى الله عليه وسلم أَكْمَلُ مِنْ هَدْيِهِ أَوْ أَنَّ حُكْمَ غَيْرِهِ أَحْسَنُ مِنْ حُكْمِهِ كَالَّذِي يُفَضِّلُ حُكْمَ الطَّوَاغِيتِ عَلَى حُكْمِهِ فَهُوَ كَافِرٌ.

Le quatrième : quiconque croit qu'une guidée autre que celle du Prophète (ﷺ) est plus complète que sa guidée, ou que le jugement d'autre que lui est meilleur que son jugement, comme ceux qui préfèrent le jugement des tawaghit à son jugement, est alors un mécréant.

الخَامِسُ : مَنْ أَبْغَضَ شَيْئًا مِمَّا جَاءَ بِهِ الرَّسُولُ ﷺ - وَلَوْ عَمِلَ بِهِ - كَفَرَ.

Le cinquième : quiconque a de la répulsion pour une chose avec laquelle est venu le Messager (ﷺ), il a alors mécru, même s'il la met en pratique.

السَّادِسُ : مَنِ اسْتَهْزَأَ بِشَيْءٍ مِنْ دِينِ الرَّسُولِ ﷺ أَوْ ثَوَابِ اللهِ أَوْ عِقَابِهِ، كَفَرَ. وَالدَّلِيلُ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿قُلْ أَبِاللَّهِ وَآيَاتِهِ وَرَسُولِهِ كُنتُمْ تَسْتَهْزِئُونَ لَا تَعْتَذِرُوا قَدْ كَفَرْتُم بَعْدَ إِيمَانِكُمْ﴾ [التوبة: 65، 66].

Le sixième : quiconque se moque d’une chose de la religion du Messager (ﷺ), de la récompense d’Allah ou de son châtiment, a mécru. La preuve est Sa parole (تعالى) : **« Dis : est-ce d’Allah, de Ses versets et de Son messager que vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas, vous avez bel et bien mécru après votre foi. »** [at-tawbah, 65-66].

السَّابِعُ : السِّحْرُ، وَمِنْهُ: الصَّرْفُ وَالعَطْفُ، فَمَنْ فَعَلَهُ أَوْ رَضِيَ بِهِ كَفَرَ. وَالدَّلِيلُ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿وَمَا يُعَلِّمَانِ مِنْ أَحَدٍ حَتَّى يَقُولَا إِنَّمَا نَحْنُ فِتْنَةٌ فَلَا تَكْفُرْ﴾ [البقرة: 102].

Le septième : est la sorcellerie, dont le sarf et le ‘atf[1]. Quiconque la pratique ou l’agrée a mécru. La preuve est Sa parole (تعالى) : **« Mais ceux-ci n’enseignaient rien à personne avant d’avoir dit : « Nous ne sommes rien qu’une tentation, ne sois pas mécréant. ». »** [al-baqarah, 102].

الثَّامِنُ : مُظَاهَرَةُ الْمُشْرِكِينَ وَمُعَاوَنَتُهُمْ عَلَى الْمُسْلِمِينَ، وَالدَّلِيلُ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمْ فَإِنَّهُ مِنْهُمْ إِنَّ اللَّهَ لاَ يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ﴾ [المائدة: 51].

Le huitième : consiste à secourir les associateurs et leur venir en aide contre les musulmans. La preuve est Sa parole (تعالى) : **« Et celui d’entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes. »** [al-maida, 51].

التَّاسِعُ : مَنْ اعْتَقَدَ أَنَّ بَعْضَ النَّاسِ يَسَعُهُ الْخُرُوجُ عَنْ شَرِيعَةِ مُحَمَّدٍ ﷺ كَمَا وَسِعَ الخَضِرَ الخُرُوجُ عَنْ شَرِيعَةِ مُوسَى عَلَيهِ السَّلَامُ، فَهُوَ كَافِرٌ.

Le neuvième : quiconque croit que certaines personnes peuvent sortir de la législation de Muhammad comme Al-Khadir est sorti de la législation de Moussa (عليه السلام), est alors mécréant.

العَاشِرُ: الإِعْرَاضُ عَنْ دِينِ اللهِ تَعَالَى لَا يَتَعَلَّمُهُ وَلَا يَعْمَلُ بِهِ. وَالدَّلِيلُ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّن ذُكِّرَ بِآيَاتِ رَبِّهِ ثُمَّ أَعْرَضَ عَنْهَا إِنَّا مِنَ الْمُجْرِمِينَ مُنتَقِمُونَ﴾ [السجدة: 22].

Le dixième : consiste à se détourner de la religion d’Allah (تعالى), ne pas l’apprendre, ni la mettre en pratique. La preuve est Sa parole (تعالى) : **« Qui est plus injuste que celui à qui les versets d’Allah sont rappelés et qui ensuite s’en détourne ? »** [as-sajda, 22].

وَلَا فَرْقَ فِي جَمِيعِ هَذِهِ النَّوَاقِضِ بَيْنَ الهَازِلِ وَالجَادِّ وَالخَائِفِ إِلَّا المُكْرَه. وَكُلُّهَا مِنْ أَعْظَمِ مَا يَكُونُ خَطَرًا، وَمِنْ أَكْثَرِ مَا يَكُونُ وُقُوعًا، فَيَنْبَغِي لِلْمُسْلِمِ أَنْ يَحْذَرَهَا وَيَخَافَ مِنهَا عَلَى نَفْسِهِ.

Et il n’y a aucune différence au sujet de ces annulatifs entre celui qui plaisante, celui qui est sérieux et celui qui a peur, à l’exception de celui qui est contraint. Ils font tous partie des choses les plus dangereuses et les plus souvent commises. Il convient donc au musulman d’y prendre garde et d’en avoir peur pour lui-même.

نَعُوذُ بِاللهِ مِنْ مُوجِبَاتِ غَضَبِهِ، وَأَلِيمِ عِقَابِهِ. وَصَلَّى اللهُ عَلَى خَيْرِ خَلْقِهِ مُحَمَّدٍ وَآلِهِ وَصَحْبِهِ وَسَلَّمَ.

Nous cherchons refuge auprès d’Allah contre les causes de Sa colère et Son douloureux châtiment. Et qu’Allah prie sur la meilleure des créatures, Muhammad, et le salue, ainsi que sa famille et ses compagnons.

---

[1] Le sarf et le ‘atf sont deux sorts qui consistent respectivement à séparer ou unir deux personnes.